

BIEN VIVRE À

NANS LES PINS

N°17

Printemps - Été
2026



Ville de
Nans-les-Pins

L'EDITO DU *Maire*



“

CHÈRES NANSAISES, CHERS NANSAIS,

Je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous nous avez renouvelée à l'occasion de ce nouveau mandat. Cette marque de soutien nous honore et nous engage pleinement. Avec l'ensemble de l'équipe municipale, nous poursuivrons notre action avec détermination, au service de notre commune, tout en restant soucieux de répondre aux besoins de chacun.

Nos priorités demeurent claires et constantes : une gestion rigoureuse de nos finances, un engagement fort en faveur de l'éducation, la préservation de notre environnement, le bien-être de chacun, l'entretien et l'amélioration de la voirie, la sécurité, le soutien à l'économie locale ainsi que l'accompagnement de nos associations, véritables piliers de la vie communale.

Votre bulletin municipal évolue également. Désormais biannuel, il se veut plus complet et plus riche en informations. Vous y retrouverez des dossiers consacrés à des thématiques essentielles telles que la jeunesse, l'urbanisme, les travaux, le tourisme, la culture ou encore la santé, afin de mieux vous informer sur les actions et projets qui façonnent notre territoire.

À l'approche de l'été, notre commune s'animera à nouveau avec la 9^{ème} édition des Estivales, qui se déroulera de mi-juin à fin août. Une programmation variée vous sera proposée, réunissant des groupes aux styles multiples, avec l'ambition de satisfaire tous les publics et de partager ensemble des moments conviviaux et festifs.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été. Avec tout mon dévouement,

Ollivier Artuphel

Maire de Nans-les-Pins

9^{ème} Vice-Président CAPV délégué à la forêt et au Tourisme

”

INFOS PRATIQUES :

13 avenue Julien Jourdan 83860 Nans-les-Pins

04 94 37 21 41

Horaires et jours d'ouvertures :

Lundi - Mercredi - Vendredi
8h30 - 12h00/14h00 - 17h00

Mardi - Jeudi
8h30 - 12h00

Samedi
9h00 - 12h00



Ne ratez plus aucune information en vous inscrivant à la Newsletter sur notre site

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX



PanneauPocket

Directeur de publication : M. Le Maire Ollivier Artuphel
Hôtel de Ville : 13 Avenue Julien Jourdan 83860 Nans-les-Pins.
Téléphone : 04 94 37 21 41 - www.mairie-nanslespins.fr.
Edition N°17 printemps - été 2026

Responsable rédaction : Mairie de Nans-les-Pins : service communication.

Impression : Easyflyer : FL PRINT - RCS Orléans B 517 735 973 - SIRET 517 735 973 00037. Tirage à 2100 exemplaires. Coût au numéro : 0.92€ TTC

Illustration - crédit photo : Freepik, Mairie Nans-les-Pins, PNR Olivier Octobre.
Ne pas jeter sur la voie publique

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

Vos Élus **04**
Cinq départs, une empreinte inoubliable **08**

JEUNESSE

Aides mairie **09**

URBANISME

Débroussaillage **10**
Parc Naturel Régional **11**

SÉCURITÉ

Stationnement dans la commune **12**
Renforcement de la sécurité **13**

TRAVAUX

Office Notarial **14**
Opticien **15**

FINANCES

Budget **16**

RETOUR EN IMAGES

17

AGGLOMÉRATION

Election CAPV **19**

TOURISME

Parcours Nansais **20**
Gîte d'étape des randonneurs **21**

PATRIMOINE

Nouveaux arrivants **23**

CULTURE

L'histoire de la Sainte Croix **24**

SANTÉ

Gynécobus **25**

Le Ptit Camion **26**

AGENDA

27

08



12



20



26



VIE MUNICIPALE

Nous avons le plaisir de vous présenter les nouveaux élus qui composent aujourd'hui votre équipe municipale. Engagés au service de la commune et de ses habitants, ils œuvrent au quotidien pour porter les projets, répondre aux besoins du territoire et contribuer à son développement. Par leurs compétences et leurs implications, ils participent activement à la vie locale et au dynamisme de notre collectivité.



MAIRE

9^{ème} Vice Président CAPV* délégué à la Forêt et au Tourisme
ARTUPHEL Ollivier

ADJOINTS



1^{er} Adjoint Urbanisme - Habitat
- Nouvelles Technologies - RH //
Conseiller Communautaire
HOOG Jean-Claude



2^{ème} Adjoint Affaires Sociales -
Seniors - Scolaire - Petite Enfance
FALCONE Josiane



3^{ème} Adjoint Finances -
Développement - Economique
SIMONIAN Frédéric



4^{ème} Adjoint Sécurité - Prévention -
Défense // Conseiller Communautaire
CAPEL-FABRE Marie-Catherine



5^{ème} Adjoint Communication -
Evènementiel
LAPIERRE Loïc



6^{ème} Adjoint Associations -
Jeunesse - Sports - Santé
HENRY Céline

*Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

VIE MUNICIPALE



7^{ème} Adjoint Travaux - Voirie -
Espaces Verts
PATOUX Hervé



8^{ème} Adjoint Environnement -
Développement Durable - Forêts
MEDA Karine

DÉLÉGUÉS



1^{ère} Déléguée Tourisme,
Patrimoine, Culture
LEROI Lysiane



2^{ème} Délégué Animations, Fêtes
GORNIKOWSKI Pascal



3^{ème} Déléguée Embellissement
du Village
GASTEL Christine



4^{ème} Délégué Scolaire - Ecoles
DESPLAT Eric

VIE MUNICIPALE

CONSEILLERS MUNICIPAUX



MULLER Sophie



HANRIOT Gilles



VERGNAU Marie-Hélène



BARBET Franck



GARIBBO-SARKISSIAN Audrey



FALCONETTI Yoan



HURET Héléne



VIOLA Fabrice



BANI-COPPOLA Anaïs

VIE MUNICIPALE



CAER Richard



CASCIOTTI Brigitte



CABALLERO Bernard



PAUL Ophélie



PARISIEN Anthony



MIRA Marion



MONETTI Julien

VIE MUNICIPALE

CINQ DÉPARTS, UNE EMPREINTE INOUBLIABLE

C'est une page importante qui se tourne à la mairie avec le départ à la retraite de cinq agentes municipales dont l'engagement, la constance et le professionnalisme ont profondément marqué la vie de la commune. À travers leurs parcours, c'est toute une histoire de service public, de dévouement et de proximité avec les habitants qui s'illustre.

Christine Bouverat, pilier du service des ressources humaines et aux élections depuis son arrivée en 1986, a accompagné plusieurs générations d'agents avec rigueur et bienveillance. Son expertise et sa connaissance approfondie de la collectivité ont fait d'elle une personne incontournable au sein de la mairie.

Nathalie Pina, arrivée en 2005 après une mutation depuis la mairie de Marseille, a su s'adapter rapidement et mettre ses compétences au service de la commune. D'abord à l'accueil, puis au service scolaire et aux ressources humaines, elle a toujours fait preuve d'une grande disponibilité et d'un sens aigu du service.

Christine Raoul, a rejoint la commune en 2003 après son passage à la mairie de Paris. Pendant 17 ans, elle a exercé les fonctions de Directrice Générale des Services, contribuant activement au développement et à la structuration de la commune. Depuis 2020, elle occupait le poste de responsable de l'administration générale, poursuivant son engagement avec la même implication.

Arrivée en 1989, **Martine Vernet** a connu un parcours riche et évolutif. De la cantine à l'accueil, puis pendant 22 ans au service urbanisme, elle a terminé sa carrière entre l'accueil et le CCAS. Son parcours témoigne d'une grande polyvalence et d'un attachement constant au service des administrés.

Enfin, **Nathalie Volk**, entrée à la mairie en 1998, a débuté à la cantine et au self avant de rejoindre, ces dernières années, la surveillance du complexe sportif et de la salle des fêtes. Son sérieux et son dévouement ont été particulièrement appréciés tout au long de sa carrière.

À travers ces cinq départs, la commune souhaite adresser mille mercis à ces grandes professionnelles.

Mais une chose est certaine : leur engagement exemplaire restera gravé dans la mémoire de notre commune.

Aujourd'hui, une nouvelle étape s'ouvre pour elles. Il est temps de profiter pleinement d'une retraite bien méritée, riche de nouveaux projets et de moments précieux.



JEUNESSE



AIDES MAIRIE

VOYAGES SCOLAIRES

Bonne nouvelle pour les familles ! L'aide financière de la commune est renouvelée pour les élèves domiciliés à Nans-les-Pins participant à des voyages pédagogiques organisés par les collèges et lycées.

Pour l'année 2026, la participation de la commune est fixée à **60 euros par enfant**. Cette aide sera versée directement aux familles, sur présentation d'une attestation de participation délivrée par l'établissement scolaire à l'issue du voyage.

Aucun critère de sélection n'est appliqué : toutes les familles peuvent en bénéficier. Il suffit de se rendre en mairie avec un RIB ainsi que la facture acquittée du voyage scolaire.

AIDES AUX COLONIES ESTIVALES

À travers cette aide, la commune souhaite encourager le départ en vacances, favoriser la découverte et permettre à tous les enfants de profiter pleinement de moments d'évasion et d'apprentissage.

Reconduction de l'aide financière destinée aux enfants de la commune participant à des stages avec hébergement ou à des colonies de vacances durant l'été.

Cette participation concerne les enfants scolarisés âgés de **3 à 18 ans**, et sera attribuée une fois par an selon la durée du séjour :

70 € pour un séjour de 6 à 15 jours

90 € pour un séjour de plus de 15 jours

Cette aide est cumulable avec l'aide aux voyages scolaires. Pour bénéficier de cette aide, ce sont les mêmes conditions que pour les voyages scolaires, voir ci-dessus.



BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Un dispositif qui permet d'aider les jeunes à gagner en autonomie et à faciliter leur accès à l'emploi.

La commune poursuit son action en faveur des jeunes (**18-25 ans**) avec la Bourse au permis de conduire. Chaque année, six Nansais peuvent bénéficier d'une aide financière, désormais adaptée selon le quotient familial.

Pour 2026, l'aide est fixée à :

900 € pour un quotient familial de 0 à 650

700 € de 651 à 900

500 € de 901 à 1200

Pour bénéficier de cette bourse, il est nécessaire de déposer une demande en mairie. L'étude se fait sur dossier.

UN COUP DE POUCE POUR LE BAFA

Un dispositif qui encourage à la fois l'engagement des jeunes et l'animation locale !

La commune accompagne les jeunes Nansais dans leur formation. Désormais accessible dès 16 ans, la formation au BAFA peut bénéficier **chaque année à deux jeunes de 16 à 18 ans**, avec une aide financière de la commune.

En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à réaliser **60 heures** au centre de loisirs pendant les vacances scolaires. Une participation des familles est demandée selon le quotient familial. Pour bénéficier de cette bourse, il est nécessaire de déposer une demande en mairie. L'étude se fait sur dossier et selon le quotient familial.



URBANISME

DÉBROUSSAILLEMENT

obligatoire dans le Var

Pour protéger les habitations et faciliter l'intervention des pompiers, le débroussaillage est une obligation légale (Code forestier + arrêtés préfectoraux + code des assurances).

Qui est concerné ?

Tous les propriétaires situés à moins de 200m d'une zone boisée.

Quand débroussailler ?

Entre octobre et avril.

Que faut-il faire ?

Selon votre situation :

- Débroussailler la totalité du terrain (zone urbaine, lotissement, camping, etc.)
- Ou débroussailler sur 50m autour des constructions, et 10m autour des voies d'accès privées, même si cela empiète sur une parcelle voisine non bâtie
- Dégager les accès (4m de hauteur et 2m de chaque côté) pour permettre le passage des secours
- Maintenir le terrain débroussaillé toute l'année
- Parcelles voisines

Si le périmètre concerne un terrain voisin, vous devez demander l'autorisation au propriétaire ou l'informer (courrier recommandé conseillé). Il ne pourra s'y opposer.

L'objectif reste toujours de trouver une solution amiable pour réaliser les travaux.

Contrôles et risques

Des contrôles sont effectués par la Police Municipale et l'ONF.

En cas de non-respect :

- amendes (jusqu'à 1500€, pouvant augmenter par jour ou au m²)
- travaux réalisés d'office à vos frais
- et surtout : l'assurance peut réduire ou refuser l'indemnisation en cas d'incendie

Conseils pratiques

- Avancer par étapes pour étaler le travail et les coûts
- Supprimer les végétaux qui pourraient transmettre le feu jusqu'à la maison
- Anticiper avant l'été (travaux terminés avant 1er juin)
- Brûlage des déchets verts : interdit aux particuliers

Une tolérance existe uniquement pour les végétaux issus des travaux agricoles, forestiers ou du débroussaillage **obligatoire**, sous conditions strictes :

- hors période estivale (interdit de juin à septembre)
- sans vent fort (> 40 km/h) ni épisode de pollution
- horaires autorisés (8h-16h30)
- déclaration en mairie
- surveillance constante + moyens d'extinction + zone dégagée autour du feu.

En période à risque, le brûlage est totalement interdit.

En cas de doute vous pouvez vous rapprocher d'un agent ONF (04 93 18 51 51) ou de la Police Municipale (04 94 78 93 93).

Le débroussaillage, ce n'est pas qu'une contrainte :

c'est protéger sa famille, ses voisins, son patrimoine et les sapeurs-pompiers.

En 2025, c'est près de 190 constructions qui ont été sévèrement endommagées ou détruites suites à des incendies. 90% d'entre elles se trouvaient sur des terrains non débroussaillés ou mal entretenus.

Merci à tous pour votre vigilance et votre engagement pour la sécurité de notre village.



LE PARC NATUREL RÉGIONAL

un partenaire actif pour notre territoire

Le 21 décembre 2017 a vu la création officielle du **Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume**, devenu le 52^{ème} de France. Ce projet incarnait une ambition forte : préserver un patrimoine naturel et culturel remarquable tout en construisant un développement durable et équilibré.

Un territoire riche, fragile et stratégique

Situé entre les grandes agglomérations de Marseille, Aix-en-Provence et Toulon, le PNR s'étend sur près de 84 200 hectares, dont 80 % d'espaces naturels. Il regroupe 28 communes réparties entre le Var et les Bouches-du-Rhône.

Ce territoire se distingue par :

- une biodiversité exceptionnelle (219 espèces protégées),
- des paysages variés et préservés,
- un patrimoine culturel et spirituel de renommée internationale, notamment autour de la Basilique de Saint-Maximin et de la grotte de la Sainte-Baume
- une forêt ancienne et remarquable, labellisée « Forêt d'exception® ».

Des missions concrètes au service du territoire

Les actions du Parc s'inscrivent dans cinq grandes missions définies par le Code de l'environnement :

1. **Protéger et valoriser les patrimoines** : Il agit pour préserver la biodiversité, les paysages et les ressources naturelles, tout en mettant en valeur les richesses culturelles locales.
2. **Aménager durablement le territoire** : Il accompagne les communes dans leurs projets d'urbanisme et veille à leur cohérence avec les enjeux environnementaux.
3. **Développer l'économie locale** : Il soutient les filières agricoles et les circuits courts, il valorise les productions locales et encourage les initiatives économiques responsables.
4. **Sensibiliser et éduquer** : À travers des sorties nature, des conférences, des ateliers et des événements, il sensibilise les habitants et les visiteurs à la préservation de l'environnement.

5. **Innover et expérimenter** : Il initie des projets pilotes, notamment dans les domaines agricoles et forestiers, pour imaginer les solutions de demain.

Un modèle de financement collaboratif

Le fonctionnement du PNR repose sur un budget annuel d'environ 1 million d'euros, financé collectivement :

- 44 % par la Région Sud,
- 24 % par le Département des Bouches-du-Rhône,
- 10 % par le Département du Var,
- 13 % par les communes,
- 9 % par les intercommunalités.

À cela s'ajoutent des subventions de l'État, des contrats territoriaux et des financements liés à des projets spécifiques.

Un levier d'avenir pour Nans-les-Pins

Pour la commune de Nans-les-Pins, l'intégration au PNR de la Sainte-Baume représente une opportunité majeure. Elle permet de bénéficier d'un accompagnement précieux pour développer des projets respectueux de l'environnement, valoriser son patrimoine et améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Un projet collectif tourné vers demain

Le Parc incarne une vision moderne de l'aménagement du territoire : une approche collaborative, durable et innovante, où protection de l'environnement et développement humain avancent de concert.

Plus qu'un Syndicat Mixte, c'est un véritable projet de société, porté par un territoire vivant, engagé et résolument tourné vers l'avenir.



Retrouvez les Rendez-vous du Parc 2026, en scannant ce QR code.

SÉCURITÉ

POLICE
MUNICIPALE

POLICE
MUNICIPALE

STATIONNEMENT DANS LA COMMUNE *restons vigilants*

Le stationnement est un sujet important dans la vie quotidienne de la commune de Nans-les-Pins. Malgré la présence de plusieurs parkings et de nombreuses zones de stationnement autorisé, le nombre de contraventions liées au stationnement est resté élevé l'année dernière.

La commune compte plus de **10 parkings gratuits** accessibles aux habitants et aux visiteurs, facilitant notamment l'accès aux commerces, aux services et aux équipements publics. Au total, **551 places de stationnement** ont été quantifiées, dont **17 places réservées aux personnes en situation de handicap** et 3 places dédiées aux taxis.

Ces chiffres ne prennent toutefois pas en compte certains espaces de stationnement importants, tels que le parking des Sources, le parking en terre de la Ferrage, le parking du stade et le parking de l'Ermitage, qui offrent un grand nombre de places mais ne peuvent pas être précisément quantifiés à ce jour.

Cependant, certaines zones restent particulièrement concernées par le stationnement gênant ou interdit.

Les secteurs où le plus de contraventions ont été constatées sont notamment :

- Carraire du Vallon de Lorge
- Cours Général De Gaulle
- Parking de l'ancien Hôtel
- Parking de la Ferrage
- Parking Verdun
- Parking du 19 mars 1962
- Route de Brignoles
- Route de Marseille
- Rue Georges Clemenceau

Le stationnement gênant peut compliquer la circulation, empêcher le passage des véhicules de secours, des bus ou des camions de collecte des déchets, et créer des situations dangereuses pour les piétons.

La municipalité rappelle donc qu'il est important de respecter les règles de stationnement, les marquages au sol et la signalisation, et invite chacun à porter une attention particulière à sa manière de se garer, afin de garantir la sécurité et la circulation de tous.

Le respect des règles de stationnement est l'affaire de tous et contribue au bien vivre ensemble dans notre commune.

 **POLICE MUNICIPALE**

**STATIONNEMENT :
RESPECTONS LES RÈGLES,
POUR LA SÉCURITÉ ET LE CONFORT DE TOUS**

 LA LOI S'APPLIQUE À TOUS !

 ZONE BLEUE GRATUITE MAIS RÉGLEMENTÉE	STATIONNEMENT INTERDIT (GÊNANT, TRÈS GÊNANT OU DANGEREUX)						
 <ul style="list-style-type: none">✓ DISQUE OBLIGATOIRE✓ DURÉE LIMITÉE selon la signalisation en place✓ DU LUNDI AU SAMEDI selon les horaires indiqués sur les panneaux	<table border="1"><tr><td> SUR LES TROTTOIRS 135 €</td><td> SUR LES PASSAGES PIÉTONS 135 €</td><td> DEVANT LES ENTRÉES DE GARAGE 35 €</td></tr><tr><td> SUR LES PLACES RÉSERVÉES (PMR) 135 €</td><td> SUR LES ZONES RÉSERVÉES (LIVRAISONS, ETC.) 135 €</td><td> ACCÈS POMPIERS ET VOIES DE SECOURS 135 €</td></tr></table>	 SUR LES TROTTOIRS 135 €	 SUR LES PASSAGES PIÉTONS 135 €	 DEVANT LES ENTRÉES DE GARAGE 35 €	 SUR LES PLACES RÉSERVÉES (PMR) 135 €	 SUR LES ZONES RÉSERVÉES (LIVRAISONS, ETC.) 135 €	 ACCÈS POMPIERS ET VOIES DE SECOURS 135 €
 SUR LES TROTTOIRS 135 €	 SUR LES PASSAGES PIÉTONS 135 €	 DEVANT LES ENTRÉES DE GARAGE 35 €					
 SUR LES PLACES RÉSERVÉES (PMR) 135 €	 SUR LES ZONES RÉSERVÉES (LIVRAISONS, ETC.) 135 €	 ACCÈS POMPIERS ET VOIES DE SECOURS 135 €					
 ABSENCE DE DISQUE OU DÉPASSEMENT = 17 € D'AMENDE	STATIONNEMENT TRÈS GÊNANT OU DANGEREUX = 135 € D'AMENDE MISE EN FOURRIÈRE POSSIBLE						

LES SANCTIONS

ZONE BLEUE (ABSENCE DE DISQUE OU DÉPASSEMENT) 17 € 	STATIONNEMENT GÊNANT 35 € 	STATIONNEMENT TRÈS GÊNANT OU DANGEREUX 135 € 	MISE EN FOURRIÈRE POSSIBLE 
---	---	--	--

 **DES CONTRÔLES SONT EFFECTUÉS QUOTIDIENNEMENT PAR LA POLICE MUNICIPALE**

 **BIEN STATIONNER, C'EST RESPECTER CHACUN ET FACILITER LA VIE DE TOUS.**

 **ENSEMBLE, ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES !
MERCİ POUR VOTRE CIVISME.**

 **POLICE MUNICIPALE À VOTRE SERVICE**



RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ

des résultats concrets pour la commune

Dans le cadre de sa politique en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique, la commune de Nans-les-Pins a poursuivi le déploiement de son dispositif de vidéoprotection. À ce jour, **82 caméras de surveillance** sont installées sur l'ensemble du territoire communal.

Ce dispositif permet aujourd'hui d'obtenir des résultats concrets et mesurables. En effet, une baisse significative des infractions de la sécurité routière a été constatée, passant de 215 faits à 145, traduisant une amélioration notable de la sécurité sur la commune.

Les atteintes aux biens, notamment les destructions et dégradations, sont également en nette diminution, avec une baisse importante du nombre de faits enregistrés (de 13 à 4). Ces chiffres témoignent de l'efficacité des mesures mises en place pour lutter contre les incivilités et les actes de vandalisme.

Au-delà de l'effet dissuasif, la vidéoprotection constitue un outil précieux pour les forces de l'ordre. Sous réquisitions judiciaires, les images ont été transmises à

la gendarmerie. Ce qui a permis plusieurs identifications d'auteurs d'infractions, conduisant à des interpellations et arrestations.

Ces résultats encouragent la commune à poursuivre ses actions en matière de sécurité, en étroite collaboration avec les services de gendarmerie, afin de garantir un cadre de vie serein et sécurisé pour l'ensemble des habitants.



LA VIDÉOPROTECTION

EN QUELQUES INFORMATIONS

- 82 caméras sur la commune
- 70 infractions en moins
- Dégradations divisées par 3
- Des auteurs identifiés
- Des interpellations réalisées
- Un travail en partenariat avec la gendarmerie
- 32 réquisitions vidéos

TRAVAUX

OFFICE NOTARIAL



NOUVEAUX SERVICES

à Nans-les-Pins

OFFICE NOTARIAL

La commune de Nans-les-Pins a le plaisir d'accueillir Maître Coralie Mikacic, notaire, qui ouvre son office au cœur du village. Originnaire de Rognes, elle est venue s'installer parmi nous, séduite par cet esprit village qui lui rappelait ses racines. Elle souhaite vous proposer un service de proximité, humain et, à l'écoute des habitants.

Cette nouvelle installation vient renforcer l'offre de services de la commune et facilite l'accès au droit pour tous les Nansais.

Horaires du standard

Du lundi au vendredi :
9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h30

Services proposés

L'Office Notarial accompagne les particuliers dans les moments importants de la vie :

- **Droit de la famille** : successions, contrats de mariage, donations
- **Droit immobilier** : ventes et achats de biens

Un accompagnement de confiance

Par son installation, Maître Mikacic souhaite offrir un accompagnement personnalisé pour tous les projets de vie, dans un cadre de confiance et de disponibilité.

N'hésitez pas à la contacter ou à venir la rencontrer à son office.

COORDONNÉES :

Avenue Julien Jourdan - Nans-les-Pins

04 83 67 00 26

coralie.mikacic@notaires.fr



INFO PRATIQUE :

Sur rendez-vous uniquement

À l'urbanisme : urbanisme@mairie-nanslespins.fr

Retrouvez un architecte-conseiller (CAUE), gratuitement, chaque premier lundi du mois en mairie.

Sa mission ?

Vous informer, vous orienter et vous conseiller pour votre projet, et garantir la qualité de vos constructions.

N'hésitez pas à en profiter !



LA LUNETTERIE DU VILLAGE

Depuis le 10 avril, une nouvelle boutique a ouvert ses portes au cœur du village : La Lunetterie du Village. Océane, opticienne, vous y accueille du mardi au samedi, de 9h30 à 18h30, pour vous accompagner dans le choix et le suivi de votre équipement visuel.

La boutique propose un ensemble de services autour de la santé visuelle, notamment des examens de vue avec bilan visuel complet permettant de mesurer la correction, d'analyser la vision de près et de loin et d'adapter l'équipement au mode de vie de chacun. Un service de télé-expertise ophtalmologique est également proposé : les résultats de l'examen peuvent être transmis de manière sécurisée à un ophtalmologiste partenaire, permettant, selon les situations médicales, l'obtention d'une ordonnance sous 48 heures.

Côté équipement, La Lunetterie du Village propose un choix de montures sélectionnées alliant modernité, artisanat et caractère. Les verres sont fournis par Novacel, verrier français situé à Château-Thierry. La boutique assure également l'adaptation, les réglages, l'entretien et le suivi des équipements pour garantir confort et durabilité.

Des équipements pour enfants sont également disponibles, avec des montures et verres adaptés, ainsi que des verres de freination de la myopie sur ordonnance. La boutique propose également une gamme de lunettes solaires avec protection UV400, verres teintés ou polarisants, ainsi que des solaires correcteurs.

Avec cette nouvelle installation, l'offre de commerces et de services de proximité continue de se développer dans la commune, contribuant à la dynamique et à l'attractivité du centre du village.

INFO PRATIQUE :

Aide au ravalement de façades en cœur de ville*

Afin de valoriser le centre ancien et de renforcer l'attractivité du cœur de ville, le Conseil Municipal a mis en place un dispositif d'aide aux travaux de ravalement de façades et de rénovation des devantures commerciales.

Deux niveaux sont proposés :

Autour du Cours Général de Gaulle :

La subvention est plafonnée à 30 % du montant des travaux, avec un maximum de 2 000 €.

Sur le Cours Général de Gaulle :

La subvention est portée à 60 % du montant des travaux, avec un plafond de 3 000 €.

Conditions d'attribution :

Le dépôt d'un dossier de demande d'aide doit être effectué avant tout démarrage des travaux.

Un rdv avec l'architecte conseil du CAUE en mairie est obligatoire (voir info pratique précédente)

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration du cadre de vie et de préservation du patrimoine communal. **offre cumulable voir page 19.*

COORDONNÉES :

14 Grand Rue - Nans-les-Pins

04 83 73 36 68

info@lalunetterieduvillage.com

www.lalunetterieduvillage.com

Réseaux Sociaux :

la lunetterie du village



BUDGET 2026

Un budget équilibré, une ligne directrice claire

Une gestion rigoureuse respectant des priorités multiples :

- Maintenir un service public de qualité
- Ne pas alourdir la fiscalité locale (hors revalorisation des bases fiscales de l'Etat)
- Préserver la qualité de vie des habitants
- Adapter la commune aux enjeux actuels



	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	6 350 959,50€	6 350 959,50€
Section d'investissement	4 149 001,13€	4 149 001,13€
Total général	10 499 960,63€	10 499 960,63€

UN ÉQUILIBRE ENTRE GESTION ET AMBITION



FONCTIONNEMENT - INVESTISSEMENT : QUELLE DIFFÉRENCE ?

LE FONCTIONNEMENT :

C'est le quotidien de la commune

Il regroupe toutes les dépenses nécessaires pour faire fonctionner les services sur l'année :

- Salaires des agents
- Entretien courant des bâtiments
- Énergie, fournitures
- Services à la population

En résumé : ce qui permet à la commune de fonctionner chaque jour.

L'INVESTISSEMENT

C'est l'avenir de la commune

Il concerne les dépenses durables qui améliorent ou créent des équipements. Pour 2026 :

- Travaux de voirie
- Extension de la vidéoprotection
- Modernisation du matériel roulant
- Création d'une aire multisports école de la Ferrage
- Réhabilitation des bâtiments communaux et scolaires
- Modernisation des systèmes de chauffage
- Poursuite de la rénovation de la Maison du Moulin

En résumé : ce qui construit et prépare demain.

Les deux sont indispensables pour garantir un service public de qualité et le développement de notre commune.

Z RETOUR E IMAGES



Une aire de jeux entièrement mis en place pour les enfants sur la Ferrage



Le Gâteau des Rois du CCAS



Ouverture de l'Agence Postale Communale



Conseil Municipal d'installation



Carnaval Odel Var et Pep's 2026, sur le thème Galaxie



Travaux de végétalisation du parking en terre de la Ferrage



Travaux de raccordement au pluvial



Marché Trésors de Provence



AGGLOMÉRATION



AGGLOMÉRATION PROVENCE VERTE installe sa nouvelle gouvernance

L'Agglomération a officiellement installé sa nouvelle gouvernance le 9 avril dernier, marquant le début du mandat pour ce territoire de 28 communes.

Au total, 57 conseillers communautaires, dont Ollivier Artuphel, Jean-Claude Hoog et Marie-Catherine Fabre-Capel, se sont réunis pour élire le Président, les 15 Vice-Présidents et constituer le bureau communautaire.

M. Ollivier Artuphel a été désigné 9^{ème} vice-président, en charge de la forêt et de l'Office de Tourisme. La nouvelle équipe aura pour mission de porter les projets de développement du territoire, dans un contexte marqué par des enjeux économiques, environnementaux et d'aménagement.

La CAPV assume ainsi des compétences obligatoires fixées par la Loi, ainsi que des compétences facultatives transférées par les communes.

Les 9 compétences obligatoires :

- l'équilibre social de l'habitat,
- la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI),
- la politique de la ville,
- la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

- l'eau potable, l'assainissement collectif et les eaux pluviales urbaines,
- la gestion des déchets ménagers et assimilés,
- l'aménagement de l'espace communautaire,
- le développement économique.

Les 16 compétences facultatives :

- l'agriculture,
- les équipements sportifs et culturels,
- la voirie et les parcs de stationnement,
- l'aménagement numérique du territoire,
- l'assainissement non collectif,
- la formation, l'emploi et l'insertion,
- la contribution au SDIS,
- l'installation et l'entretien des abribus,
- la gestion forestière,
- les services de proximité tels que France Services et l'accès au droit,
- la petite enfance, la culture et le sport,
- la protection de l'environnement et du cadre de vie,
- l'action sociale.

À travers l'ensemble de ces compétences, l'Agglomération Provence Verte joue un rôle central dans l'organisation et le développement du territoire, au plus près des besoins des habitants.

INFO PRATIQUE :

Aides aux façades – Agglomération Provence Verte

L'Agglomération propose une aide aux travaux de ravalement, en complément de celle de la commune.

La subvention peut atteindre 20% du montant TTC des travaux, plafonnée à 1 000€. Elle concerne les logements situés dans le périmètre défini par la commune, sans condition de ressources.

Sont éligibles les travaux de rénovation et d'embellissement des façades (hors constructions neuves), réalisés au moins 10 ans après le dernier ravalement.

Les travaux doivent être engagés après accord et réalisés dans un délai de 18 mois. Le versement intervient après contrôle de leur conformité.



PARCOURS NANSAIS entre patrimoine, nature et art de vivre

Situé à 430m d'altitude, au pied du massif de la Sainte-Baume, Nans-les-Pins séduit par son environnement préservé et son riche passé. Le parcours nansais vous invite à une balade à la (re) découverte des lieux emblématiques du village à travers son histoire, son patrimoine et son art de vivre.

LES ÉTAPES DU PARCOURS :

1. Au fil de l'histoire : Situé au cœur d'un environnement préservé aux paysages variés, Nans-les-Pins occupe une position singulière : c'est ici que prennent naissance l'Huveaune, qui s'écoule vers le sud-ouest, et le Cauron affluent de l'Argens, qui file vers le nord-est. Un ancien dicton résume cette particularité : « Nans se trouve au milieu du monde ».

Le territoire porte les traces d'une occupation humaine ancienne, dès la Préhistoire, avec notamment le tumulus des Béguines. À l'Âge du Fer, les populations s'installent sur les hauteurs fortifiées de Peyvalier et de Sainte-Croix, avant de rejoindre les vallées à l'époque romaine.

Au Moyen Âge, Nans devient un bourg fortifié, dont les vestiges sont encore visibles au Vieux Nans. Le village actuel se développe ensuite au pied de la colline à partir des XVe et XVIe siècles, puis s'étend au XIXe siècle avec l'essor démographique et économique.

Proche du massif de la Sainte-Baume, Nans s'impose progressivement comme un lieu d'accueil pour les pèlerins et les visiteurs. Devenu Nans-les-Pins en 1920, le village est classé station touristique dès 1932. En 2018, Nans passe dénomination commune Touristique.

2. L'Ancienne Coopérative Vinicole : Aujourd'hui occupée par la médiathèque, l'Agence Postale Communale, le complexe sportif et la salle des fêtes, l'ancienne coopérative vinicole rappelle l'importance

de la viticulture dans l'histoire de Nans-les-Pins.

Présente dès l'Antiquité et le Moyen Âge, comme en témoignent des vestiges de pressoirs retrouvés sur la commune, la culture de la vigne connaît un renouveau au début du XXe siècle après la crise du phylloxera. Les viticulteurs s'organisent alors en coopérative afin de faire face à la concurrence.

Construite en 1913, la coopérative est agrandie à plusieurs reprises, notamment en 1922, 1927 et 1962, avant de cesser son activité en 1990. Elle abritait également une distillerie, située à l'emplacement actuel du rez-de-chaussée de la médiathèque.

La place porte aujourd'hui le nom de Marcel de Losme (1887-1916), premier président de la coopérative, rendant hommage à l'histoire agricole et collective du village.

3. L'École et le Monument aux Morts : Aujourd'hui occupée par l'Office de Tourisme et la Police Municipale, l'ancienne école de Nans-les-Pins a été construite en 1868 sur les plans de l'architecte Gustave Mesure. Elle a été agrandie à plusieurs reprises avant le transfert des élèves vers l'esplanade de la Ferrage dans les années 1990.

À proximité, le monument aux morts possède une histoire particulière. À l'origine, en 1887, il s'agissait d'une fontaine surmontée d'une statue de Marianne, symbole de la République. Transformée en 1924 pour rendre hommage aux soldats de la Première Guerre mondiale, la fontaine devient alors le monument aux morts.

La statue de Marianne, aujourd'hui visible devant la mairie, est remplacée par celle d'un Poilu au drapeau, réalisée par le sculpteur Paul Rocheil, également auteur de plusieurs monuments commémoratifs dans la région.



4. L'eau à Nans : Autrefois, le village de Nans était alimenté en eau uniquement par la source de Fontvieille, aménagée dès le XVI^e siècle. Avec l'extension du village, l'approvisionnement s'est diversifié grâce à la source de Lorges, puis, depuis 1987, au canal de Provence qui apporte l'eau du Verdon.

La borne-fontaine de Vinaigre, construite en 1843, témoigne de ces aménagements anciens. Le lavoir de Vinaigre, l'un des deux encore conservés, servait au lavage du linge et pouvait accueillir jusqu'à huit personnes.

5. Le Chemin des Roys : Au XIX^e siècle, la croissance du village entraîne son extension vers le nord, avec de nouveaux aménagements urbains comme le Cours Général de Gaulle, créé en 1855 et dédié à la promenade et à la vie sociale. La Grand'rue, axe principal, correspond à l'ancien « Chemin des Roys », emprunté depuis le Moyen Âge par les pèlerins se rendant à la grotte de Marie-Madeleine.

6. Les trois églises de Nans : Nans a connu trois églises paroissiales successives : une première dédiée à Saint-Sébastien avant le XII^e siècle, abandonnée vers 1520, puis remplacée par l'église Saint-Laurent (aujourd'hui chapelle du cimetière), devenue trop petite. Une nouvelle église paroissiale, dédiée à Saint-Sébastien et Saint-Laurent, fut construite au XVII^e siècle. Le village présente aussi des éléments historiques remarquables : la porte du presbytère ornée de pointes de diamant, vestige d'une demeure seigneuriale du XVII^e siècle, et l'ancienne maison commune, aujourd'hui utilisée par le Comité des Fêtes.

Enfin, sous l'Ancien Régime, la communauté de Nans gagna progressivement son autonomie face aux seigneurs, obtenant divers droits et libertés ; la maison commune abritait alors le

conseil, un hôpital et une école.

7. Le Quartier du Perron : Le village de Nans se développe dès le XVI^e siècle autour d'un nouveau centre, tandis que le Vieux Nans est abandonné. Il se structure progressivement, notamment autour de la Grand'rue et de la rue du Perron au XVIII^e siècle.

Au XIX^e siècle, l'urbanisation s'accompagne de nouveaux aménagements hydrauliques, dont la fontaine du Perron (ou Saint-Georges), construite en 1846 pour alimenter en eau la partie haute du village grâce à une galerie la reliant à la source de Lorges.

8. La Chapelle de la Miséricorde : Construite en 1623 par les Pénitents blancs, la chapelle abrite une statue de la Vierge à l'Enfant liée à une légende locale. On y sonnait autrefois une cloche pour éloigner la grêle. À l'intérieur, elle conserve des objets religieux et des ex-votos. Lors de l'épidémie de peste de 1720, elle a également servi d'hôpital provisoire.



Laissez-vous conter Nans les Pins



GÎTE D'ÉTAPE DES RANDONNEURS

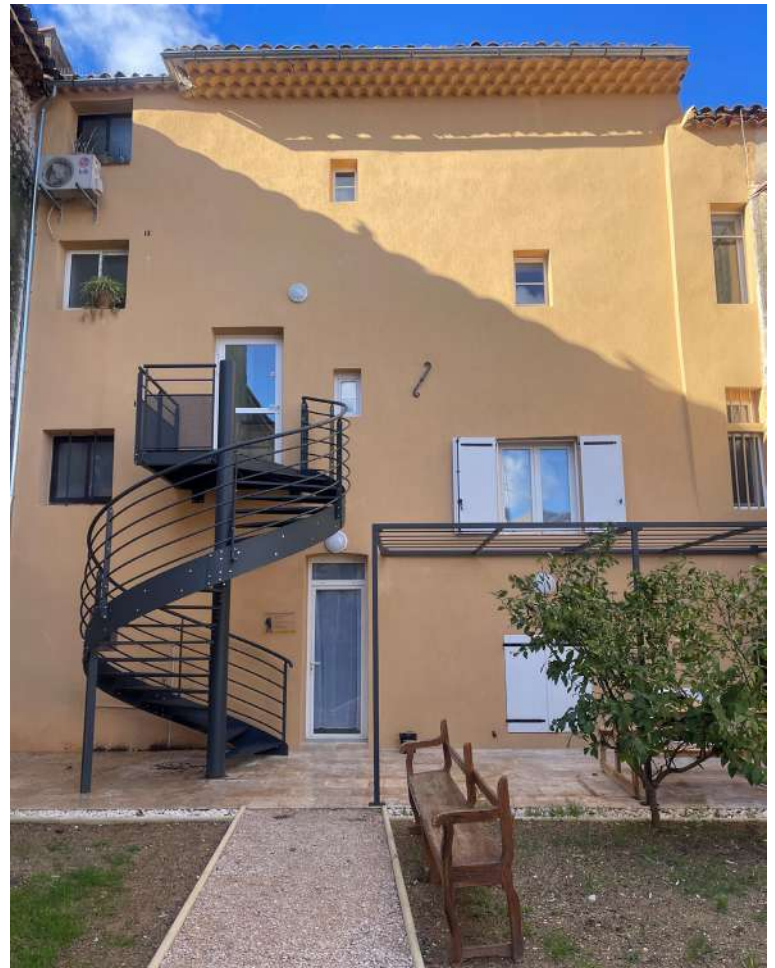
Depuis le mois de novembre, la commune a ouvert le Gîte d'étape des randonneurs, un gîte composé de trois dortoirs pour un total de 14 couchages, permettant d'accueillir les pèlerins et randonneurs de passage sur notre territoire.

Ce gîte a notamment été créé pour accueillir les marcheurs parcourant le chemin « Sur les pas de Marie-Madeleine ». Cet itinéraire de pèlerinage de 222 km relie les Saintes-Maries-de-la-Mer à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, en traversant la Camargue et la Provence, entre bord de mer, chemins rocailleux, grands sanctuaires et petites chapelles qui témoignent des racines chrétiennes de notre région. Nans-les-Pins est ville étape avant de rejoindre Saint Maximin.

Ce chemin invite les pèlerins à marcher en prenant Marie-Madeleine pour guide, depuis le lieu où elle serait arrivée il y a 2000 ans jusqu'à l'endroit de son tombeau, en passant par Marseille où elle prêche l'Évangile, puis par la Sainte-Baume où elle aurait vécu de nombreuses années dans le silence et la contemplation. C'est un chemin de marche, mais aussi de réflexion, qui invite à ralentir et à prendre son temps.

Encore récent, ce chemin se développe progressivement et les hébergements d'étape sont encore peu nombreux, d'où l'importance de ce nouveau gîte.

Les réservations peuvent se faire en ligne ou auprès de l'Office de Tourisme.



Réservation ici, en scannant le QR Code



PATRIMOINE



BIENVENUE aux nouveaux arrivants !

Vous êtes nouvel habitant de Nans-les-Pins ? Vous vous êtes installé(e) dans la commune entre juin 2025 et mai 2026 ?

Votre famille s'est agrandie ? Un nouveau né est arrivé dans votre famille en 2025 ?

La municipalité a le plaisir de vous inviter à une soirée de bienvenue qui aura lieu le **vendredi 5 juin 2026** à partir de **18h00 au jardin d'enfants de la Mairie**. Ce sera un moment convivial pour faire connaissance, rencontrer l'équipe municipale et découvrir la vie de la commune.

Si vous ne vous êtes pas encore inscrits, nous vous invitons à passer en mairie pour remplir le formulaire d'inscription ou à scanner le QR code.

Surveillez votre boîte aux lettres : vous recevrez prochainement toutes les informations détaillées concernant la soirée.

Au plaisir de vous rencontrer !



Photos édition 2025



**Scanner ce QR Code, retrouvez le
formulaire d'inscription**



LA CHAPELLE DE LA MISÉRICORDE ET L'OPPIDUM DE SAINTE-CROIX

un patrimoine chargé d'histoire

Située à proximité de la colline de Sainte-Croix, la Chapelle de la Miséricorde, également appelée Chapelle des Pénitents blancs, constitue l'un des éléments remarquables du patrimoine local.

La légende raconte qu'un berger découvrit, au sommet de la colline une statue en bois représentant la vierge tenant Jésus dans ses bras. Il la descendit jusqu'au village, pensant la mettre en sécurité. Mais, dès le lendemain matin, **la statue avait disparu**. Après des recherches, on la retrouva à l'endroit même où elle avait été trouvée, sur la colline de la Sainte Croix.

Le phénomène se reproduisit, et les habitants comprirent alors que la Vierge semblait vouloir demeurer en ce lieu. En 1623, on décida de lui ériger un sanctuaire digne de l'abriter : **la Chapelle de la Miséricorde**. Dès lors, la statue n'en bougea plus. La réalisation de la Chapelle fut confiée aux Pénitents blancs, confrérie connue pour sa discrétion et reconnaissable à la cagoule qu'elle portait lors des processions.

L'édifice présente une nef unique composée de trois travées, se terminant par une abside polygonale. Sa voûte est formée de croisées d'ogives et d'arcs doubleaux. Une sacristie aux dimensions modestes, est ajoutée au XIXe siècle, qui complète l'ensemble. Plusieurs éléments témoignent d'une occupation plus ancienne du site : certains vestiges remonteraient aux XVe ou XVIe siècles, tandis que la cloche, datée de 1582 et ornée d'une gravure de l'archange Gabriel, était autrefois utilisée pour éloigner les orages de grêle.

À l'intérieur, on peut découvrir un bénitier reposant sur un ancien chapiteau ionien, ainsi que divers ex-voto. La chapelle a également joué un rôle important au cours de l'histoire locale, servant d'**hôpital de fortune** lors de l'épidémie de peste de 1720.

Dominant cet ensemble, **la colline de Sainte-Croix**

abrite également un oppidum d'époque pré-romaine, parmi les plus importants de la région. S'étendant sur toute la hauteur du site, à environ 682m d'altitude, il était protégé naturellement sur sa face nord-ouest par un relief escarpé, tandis que le flanc sud-est, plus accessible, était défendu par un rempart de plus de 500m.

Cet **oppidum** comportait deux enceintes, dont l'une construite en gros blocs de pierre pouvant atteindre une tonne. Les recherches archéologiques ont permis de mettre au jour des fragments d'amphores massaliotes datant du IIe siècle avant J.-C., attestant de contacts avec le monde méditerranéen. L'absence de traces d'habitat permanent suggère toutefois que ce site servait avant tout de refuge temporaire pour les populations locales, qui pouvaient s'y abriter en cas de danger avec leurs troupeaux et leurs réserves.

Aujourd'hui, la Chapelle de la Miséricorde et l'oppidum de Sainte-Croix témoignent de la richesse historique et culturelle de notre commune, entre traditions, spiritualité et héritage antique.



SANTÉ



GYNECOBUS

un service de santé au plus près des femmes

Afin de faciliter l'accès aux soins pour toutes, le Gynécobus poursuit sa mission sur le territoire de la Provence Verte.

Ce dispositif innovant, unique en France, est un cabinet médical mobile entièrement équipé, dédié à la santé des femmes. À son bord, une sage-femme et un gynécologue accueillent les patientes pour des consultations de prévention, de suivi ou encore de dépistage (frottis, contraception, échographie...).

Un accès simplifié aux soins

Le Gynécobus a été créé pour répondre à une problématique bien réelle : les difficultés d'accès aux soins gynécologiques, notamment dans les zones rurales ou confrontées à la pénurie de spécialistes.

Grâce à ce service itinérant, les femmes peuvent bénéficier :

- d'un suivi gynécologique régulier
- de consultations de prévention et de dépistage
- d'un accompagnement personnalisé

Le tout sans avoir à se déplacer loin, avec une prise en charge identique à celle d'un établissement hospitalier.

Une présence mensuelle à Nans-les-Pins

Les consultations se font uniquement sur rendez-vous, et les créneaux sont rapidement complets en raison de la forte demande.

Pour connaître les prochaines dates de passage :

- consultez la page Facebook de la commune
- rendez-vous sur le site internet de la ville
- ou abonnez-vous à la newsletter municipale

Ces supports sont régulièrement mis à jour avec le planning mensuel du Gynécobus.

Un service de proximité essentiel

En allant directement à la rencontre des habitantes, le Gynécobus permet de :

- lutter contre les inégalités d'accès aux soins
- favoriser le dépistage précoce
- accompagner les femmes dans leur parcours de santé

Ce service de proximité s'inscrit pleinement dans une démarche de santé publique, en rapprochant les professionnels de santé des territoires et des patientes.

Un dispositif simple, accessible et essentiel, à ne pas manquer chaque mois à Nans-les-Pins.



INFO PRATIQUE :

Pharmacies de garde :

Pour connaître les pharmacies de garde en temps réel autour de vous, composez le **3237** ou sur **3237.fr**



LE PTIT CAMION

La santé en mouvement, près de chez vous.

Le P'tit Camion Sport Santé arrive à Nans-les-Pins ! La Maison Sport Santé UFO3S Provence Verte déploie son dispositif itinérant « Le P'tit Camion » et a fait une première halte à Nans-les-Pins le 13 mars. Un rendez-vous à ne pas manquer pour toutes celles et ceux qui souhaitent prendre soin de leur santé grâce à l'activité physique.

Dans une optique d'être au plus près de la population, la Maison Sport Santé Provence Verte a doté son territoire d'un dispositif appelé Le **P'TIT CAMION**, qui ira à la rencontre du public éloigné de la pratique sportive des 27 communes de Provence Verte.

Cet outil, financé par l'**ARS PACA** dans le cadre du Conseil National de Refondation en santé 2024, permet la délocalisation des missions de la Maison Sport Santé, à savoir :

- l'information, le conseil, l'orientation
- l'accompagnement du public
- l'éducation à la santé
- la réalisation de bilans de condition physique
- la découverte de pratiques sportives traditionnelles ou adaptées

L'accès à ces missions est gratuit et ouvert à tous, avec une attention particulière portée aux personnes les plus éloignées de la pratique : + de 55 ans, personnes en situation de handicap, personnes atteintes d'une affection longue durée ou d'une maladie chronique, ainsi que leurs familles et aidants.

Un accompagnement personnalisé pour votre bien-être

Le P'tit Camion a pour objectif de rendre l'activité physique accessible à tous, en proposant un accompagnement adapté à chaque situation. Sur place, des professionnels vous accueillent pour :

- vous conseiller et vous orienter vers des activités physiques locales adaptées
- réaliser des bilans et tests personnalisés
- vous faire découvrir des pratiques sportives bénéfiques pour la santé
- vous informer sur les bienfaits de l'activité physique

Des rendez-vous réguliers

Après le lancement du 13 mars, le P'tit Camion sera présent tous les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois :

- De 13h30 à 16h30
- Au complexe sportif Fabien Lamirault

Informations et rendez-vous

Les séances se font sur inscription, au 07 59 71 17 68.



INFOS PRATIQUES :

Permanences gratuites en Mairie :

- Assistante sociale tous les mardis matins et un vendredi sur deux **sur RDV uniquement** au 04 83 95 59 10.
- France Services tous les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois de 14h00 à 17h00 **sans RDV.**

2026 **AGENDA**



JUIN

Samedi 13 juin 20h00
THE COYACHTS
Pique nique en musique
Lieu : Jardin de l'Ermitage

Dimanche 21 juin 21h30
SOLTICE LIVE
Fête de la musique
Lieu : Cours Générale de Gaulle

JUILLET

Samedi 4 juillet 21h30
JEFF LEYGNAC
Concert
Lieu : Ecole de la Ferrage

Lundi 13 juillet 21h30
COSMOGOAT
Concert
Lieu : Cours Général de Gaulle

Mardi 14 juillet 11h00
COMMÉMORATION
Fête Nationale
Lieu : Cours Général de Gaulle

Samedi 18 juillet 19h00
GOLDY FLOWER
Apéro concert
Lieu : Boulodrome

Samedi 25 juillet 21h30
FRAN6TERS
Musique en terrasse
Lieu : Cours Général de Gaulle

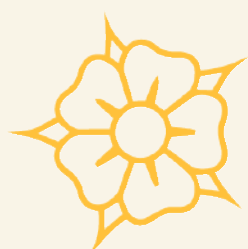
Jeudi 30 juillet au Mardi 4 août
FÊTE STE ELOI - ST LAURENT

AOÛT

Samedi 15 août 21h30
MONDE
Musique en terrasse
Lieu : Cours Général de Gaulle

Samedi 22 août 21h30
ITALIA MIA
Musique en terrasse
Lieu : Cours Général de Gaulle





Ville de
Nans-les-Pins